

BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances, Décès

Inscrits dans les derniers 24 heures.

MARIAGES.

H. J. Periou à Marie L. Ducrest; Paul A. Givior à Julia Vega; John A. Roach à Florence L. Morel; Dan King à Annette Crawford; Bernard Capella à Cordelia Benjamin; Albert Montegut à Regina Dufresne; Joseph Tréguier à Mary E. Fritz; Francisco Sunseri à Angèle M. Favolora; Chas. C. Tarleton à Daisy Banks; Alex J. Barker à Laure Nacorn; Hy Winkertler à Olivia Hanley; Frank Morgan à Mary A. Thomas.

NAISSANCES.

Mmes George Miller, un garçon; James J. Greve, une fille; V. Macaluso, une fille; Albert L. Dircombs, une fille; Canter Earhart, une fille; Percy J. Helms, un garçon; Anthony Sunseri, un garçon; Arthur Barba, une fille.

DECES.

Mary L. Driscoll, 2 mois, 8123 rue Green; John Cazaux, 16 ans, Hôpital Touro; James B. Carnel, 41 ans, 1403 Annonciation; Frederick Gerhold, 38 ans, 1215 St-Ferdinand; Elizabeth Karcher, 24 ans, 2009 N. Villier; Sarah Baker, 35 ans, 2500 Bourbon; Lucy Brasseman, 35 ans, Franklin, Louisiana; Edna L. Lurier, 2 ans, 404 S. Murat; Mary Court, 24 ans, Melpomene et Galvez; Ernest Casiro, 39 ans, 1817 Columbia; Joseph Johnson, 23 ans, 112 Ursulines; Anna J. Lucas, 4 ans, 529 Milan; Aanton Hansen, 20 ans, Hôpital; Touro; William Powell, 26 ans, Hôpital de Charité; Philomène Stevens, 4 ans, 2322 Ste Anne; A. Anderson, 100 ans, 2334 Champs Elysées; Samuel Baptiste, 25 ans, 421 Bourgeois; Fred Smith, 2 mois, 1674 Gén. Oge; Samuel Johnson, 41 ans, 7302 Zemple; Arthur Glover, 29 ans, Hôpital de charité; Mathilde Grant, 34 ans, 2129 Magasin.

Acquittés: Ed Rollis, Georges Lewis, actes de violence; Jim Sullivan, larcin; Erroy de la cour criminelle; Walter Anderson, attaque, et blessure.

Ventes inscrites au bureau d'admissions.

Sam'l Garo et al à Mme Sam'l J. B. Garo, portion, Levée, Dumaine, Chartres et St-Philippe, \$2,021.61. Jas H. Worman à Félix Kerroun, terrain, Touro, Bourbon, Kerlerec et Bourbon, \$3,500. Victor Youse et al à Mrs. J. Armstrong Donaldson, lot, American, Columbus, Franklin et Deers, \$50. Wm. Surtel et al à Mme Landry F. Cogo, portion, Solomun, Baudin, D'Hémecourt, Carrollton, \$1800. Natale Maestri à la Beauregard Furniture Co Ltd., 3 lots, Rempart, St-Claude, Ste-Anne, Dumaine, \$30,000. W. L. Stevenson à Mme Gabriel Saucier, l'option de l'acquérir, un terrain, Sixième, Willow, Clara et Harmonie, \$.

FAITS DIVERS.

Demission probable de M. Beattie. Le bruit courait hier dans le District Fédéral que l'avocat de Beattie, M. Charlton Beattie, se préparait à donner sa démission. Suivant certaines personnes qui se prétendent bien informées, M. Beattie aurait été invité à prendre cette décision par l'atorney général Dickerson, secrétaire du département de la Justice, lequel aurait manifesté un vif mécontentement à la suite d'une enquête récemment ouverte par le grand jury de la Nouvelle-Orléans. Cette enquête avait été dirigée par M. Beattie sans l'assentiment du département de la justice. Le nom de M. Armand Romain est déjà mis en avant comme candidat probable aux fonctions d'avocat de district fédéral, en cas de démission de M. Beattie.

L'inauguration du nouvel Hôtel des Postes.

A l'occasion de la pose de la première pierre du nouvel Hôtel des Postes, M. W. O. Hart, un des avocats les plus connus de notre ville, a proposé au directeur de la poste, M. Behan, d'inviter les membres de la Société d'Histoire de la Louisiane à se faire représenter à cette cérémonie. Il est probable que cette proposition sera prise en considération et que le président de ladite société, M. Alce Fortier, sera invité à prendre la parole.

Accident mortel.

Corra Jacobs une femme de couleur qui se trouvait dans l'intention de monter sur un car de la ligne St-Charles, hier matin, à l'angle des rues Carrollton et Cohn, a été renversée et tuée par un chauffeur Frank Tortmore. La femme Jacobs n'avait pas aperçu l'automobile qui s'approchait à grande vitesse d'une direction opposée et en traversant obliquement la chaussée s'est presqu'jetée sous les roues du véhicule. Le chauffeur Tortmore après avoir inutilement donné plusieurs coups de trompe tenta d'appliquer les freins, mais il était trop tard pour éviter l'accident de dégringolade. Après avoir renversé la femme il descendit de sa voiture et courut à la recherche d'un docteur lequel à son arrivée ne put que constater le décès. Tortmore a été arrêté et une accusation de meurtre a été portée contre lui.

Incendie.

Une alarme a été donnée l'avant dernière nuit pour un feu découvert dans un cottage rue Crete, entre Gersen et Henry, appartenant à Chas Burkentock. La bâtisse évaluée à \$2500 a été entièrement détruite.

Arrestation.

Joseph Badaux, un charpentier demeurant rue Palmey 1719, a été arrêté par le sergent Anderson hier après-midi. Il est accusé d'avoir commis un vol dans l'établissement de C. Graffagnini, rue Claiborne 241.

Accusé de faux.

Un individu du nom de Henry C. Rhodemel a été arrêté hier soir par les détectives Brewer et Methe. Il est accusé d'avoir obtenu \$15 de la banque Commerciale au moyen d'un chèque sur lequel il avait imité la signature de A. H. Voorhies.

Accusé de faux.

Un individu du nom de Henry C. Rhodemel a été arrêté hier soir par les détectives Brewer et Methe. Il est accusé d'avoir obtenu \$15 de la banque Commerciale au moyen d'un chèque sur lequel il avait imité la signature de A. H. Voorhies.

Accusé de faux.

Un individu du nom de Henry C. Rhodemel a été arrêté hier soir par les détectives Brewer et Methe. Il est accusé d'avoir obtenu \$15 de la banque Commerciale au moyen d'un chèque sur lequel il avait imité la signature de A. H. Voorhies.

Accusé de faux.

Un individu du nom de Henry C. Rhodemel a été arrêté hier soir par les détectives Brewer et Methe. Il est accusé d'avoir obtenu \$15 de la banque Commerciale au moyen d'un chèque sur lequel il avait imité la signature de A. H. Voorhies.

Accusé de faux.

Un individu du nom de Henry C. Rhodemel a été arrêté hier soir par les détectives Brewer et Methe. Il est accusé d'avoir obtenu \$15 de la banque Commerciale au moyen d'un chèque sur lequel il avait imité la signature de A. H. Voorhies.

Accusé de faux.

Un individu du nom de Henry C. Rhodemel a été arrêté hier soir par les détectives Brewer et Methe. Il est accusé d'avoir obtenu \$15 de la banque Commerciale au moyen d'un chèque sur lequel il avait imité la signature de A. H. Voorhies.

Accusé de faux.

Un individu du nom de Henry C. Rhodemel a été arrêté hier soir par les détectives Brewer et Methe. Il est accusé d'avoir obtenu \$15 de la banque Commerciale au moyen d'un chèque sur lequel il avait imité la signature de A. H. Voorhies.

La question de l'Exposition.

M. W. B. Thompson, président de la Bourse au Cotton de la Nouvelle-Orléans, qui est rentré hier de Washington, a fait peu après son retour les déclarations suivantes au sujet de l'exposition: "J'ai tout lieu de croire que nous remporterons la victoire et que la Nouvelle-Orléans sera choisie par le Congrès comme siège de l'Exposition. Naturellement dans une lutte de cette nature il survient des changements tous les jours, mais lorsque j'ai quitté Washington vendredi dernier le succès de la Nouvelle-Orléans paraissait assuré. "J'envisage la situation avec un parfait optimisme, car ce qui lui sont chargés de défendre nos intérêts auprès du Congrès ne méritent pas les efforts et méritent une excellente campagne qui, j'en ai la certitude, sera récompensée comme elle le mérite."

Retour d'un des délégués à Washington.

M. William P. Ball, chef du bureau d'enregistrement électoral, qui s'était rendu à Washington le 2 janvier avec le maire Behrman, le gouverneur Sanders, M. Lamar Quintero et autres délégués Louisianais, est rentré hier matin à la Nouvelle-Orléans. M. Ball parle en termes enthousiastes de l'énergie déployée par l'œuvre accomplie par les délégués à Washington. "Lorsque j'ai quitté la capitale nationale, a dit M. Ball, la situation paraissait se dessiner très favorablement pour la Nouvelle-Orléans, et je crois positivement que nous remporterons la victoire. Mais la lutte sera chaude car nos adversaires ne reculent devant aucun procédé de peur d'assurer des votes. Certains de nos procédés ont eu l'effet contraire qu'on attendait les Californiens et ont plutôt aidé notre cause. Nos représentants à Washington pendant toute la controverse ont gardé une attitude digne et n'ont pas eu recours comme les Californiens à une campagne de dénigrement. Ils ont fait nos réclatations et notre gratitude pour les signaux services rendus à notre ville. "Je ne puis m'empêcher de citer quelques noms, a ajouté M. Ball, en particulier le gouverneur Sanders, le maire Behrman, M. T. P. Thompson, président du comité exécutif de l'exposition, Pierre Crabitès, James O'Connor, Robert Ewing Peart, Wright, Colonel James L. Wright, Sam Bium et autres. "En terminant M. Ball a de nouveau exprimé la certitude que la Nouvelle-Orléans sortira victorieuse de cette longue controverse et qu'elle serait reconnue par le Congrès comme le "point logique" de l'exposition du canal de Panama.

Vapeur échoué dans le fleuve.

Le vapeur "Colonian" de la ligne Leyland venant sur lest de Liverpool s'est échoué hier matin sur le bord du fleuve, à 60 milles en aval de la Nouvelle-Orléans. L'agent de la compagnie en notre ville, M. Sanders, en apprenant l'accident a immédiatement envoyé deux remorqueurs sur les lieux, qui n'ont eu aucune difficulté à remettre à flot le "Colonian". Ce navire est arrivé dans le courant de l'après-midi à la Nouvelle-Orléans, et un rapide examen de sa coque a démontré qu'il n'avait subi aucune avarie. Le "Colonian" a une jauge de 6443 tonnes. Il est commandé par le capitaine Thomas Chadwick.

Procès des membres du Dock and Cotton Council.

Le procès des soixante-huit membres du Dock and Cotton Council, une organisation ouvrière de la Nouvelle-Orléans, accusés d'avoir violé la loi Sherman interdisant les opérations des trusts, a commencé hier matin devant la Cour de Circuit Fédérale, présidée par le juge Grubb. L'audience a été ouverte par la lecture de l'acte d'accusation, lequel porte que les inculpés ont usé de leur autorité, le 26 décembre 1907, pendant la grève des dockers, pour empêcher le chargement du vapeur "Habil", de la Central American Steamship Company, sous prétexte que les directeurs de ladite compagnie refusaient de signer une entente avec les grévistes. Le reste de l'audience de la matinée a été consacré à la formation du jury qui est composé comme suit: Charles Benjamin, John C. Campbell, Gabe Fillet, Jos. P. Fleury (couleur), E. A. Pillsbury, Bernard Grehan, F. Jordan, J. F. Marshall (couleur), Marcel Montreuil, Joseph Burke, George Scratney, E. Moulton. Neuf témoins seulement ont été cités à comparaître, six à charge et trois à décharge, ce qui fait présumer que les débats n'auront pas une longue durée. La première déposition a été celle de M. John B. Cefalu, président de la Central American Steamship Company, lequel a donné de longues explications sur les contrats signés avec les armateurs et avec la maison Coyle et Co chargée de fournir le charbon aux navires de sa compagnie. M. W. G. Coyle, témoin suivant, a déclaré que les ouvriers employés par lui pour embarquer du charbon sur le vapeur "Habil" avaient refusé de travailler sur un ordre du comité de l'Union des tonneboriers. L'interrogatoire des autres témoins a été renvoyé à ce matin.

Procès des membres du Dock and Cotton Council.

Le procès des soixante-huit membres du Dock and Cotton Council, une organisation ouvrière de la Nouvelle-Orléans, accusés d'avoir violé la loi Sherman interdisant les opérations des trusts, a commencé hier matin devant la Cour de Circuit Fédérale, présidée par le juge Grubb. L'audience a été ouverte par la lecture de l'acte d'accusation, lequel porte que les inculpés ont usé de leur autorité, le 26 décembre 1907, pendant la grève des dockers, pour empêcher le chargement du vapeur "Habil", de la Central American Steamship Company, sous prétexte que les directeurs de ladite compagnie refusaient de signer une entente avec les grévistes. Le reste de l'audience de la matinée a été consacré à la formation du jury qui est composé comme suit: Charles Benjamin, John C. Campbell, Gabe Fillet, Jos. P. Fleury (couleur), E. A. Pillsbury, Bernard Grehan, F. Jordan, J. F. Marshall (couleur), Marcel Montreuil, Joseph Burke, George Scratney, E. Moulton. Neuf témoins seulement ont été cités à comparaître, six à charge et trois à décharge, ce qui fait présumer que les débats n'auront pas une longue durée. La première déposition a été celle de M. John B. Cefalu, président de la Central American Steamship Company, lequel a donné de longues explications sur les contrats signés avec les armateurs et avec la maison Coyle et Co chargée de fournir le charbon aux navires de sa compagnie. M. W. G. Coyle, témoin suivant, a déclaré que les ouvriers employés par lui pour embarquer du charbon sur le vapeur "Habil" avaient refusé de travailler sur un ordre du comité de l'Union des tonneboriers. L'interrogatoire des autres témoins a été renvoyé à ce matin.

Procès des membres du Dock and Cotton Council.

Le procès des soixante-huit membres du Dock and Cotton Council, une organisation ouvrière de la Nouvelle-Orléans, accusés d'avoir violé la loi Sherman interdisant les opérations des trusts, a commencé hier matin devant la Cour de Circuit Fédérale, présidée par le juge Grubb. L'audience a été ouverte par la lecture de l'acte d'accusation, lequel porte que les inculpés ont usé de leur autorité, le 26 décembre 1907, pendant la grève des dockers, pour empêcher le chargement du vapeur "Habil", de la Central American Steamship Company, sous prétexte que les directeurs de ladite compagnie refusaient de signer une entente avec les grévistes. Le reste de l'audience de la matinée a été consacré à la formation du jury qui est composé comme suit: Charles Benjamin, John C. Campbell, Gabe Fillet, Jos. P. Fleury (couleur), E. A. Pillsbury, Bernard Grehan, F. Jordan, J. F. Marshall (couleur), Marcel Montreuil, Joseph Burke, George Scratney, E. Moulton. Neuf témoins seulement ont été cités à comparaître, six à charge et trois à décharge, ce qui fait présumer que les débats n'auront pas une longue durée. La première déposition a été celle de M. John B. Cefalu, président de la Central American Steamship Company, lequel a donné de longues explications sur les contrats signés avec les armateurs et avec la maison Coyle et Co chargée de fournir le charbon aux navires de sa compagnie. M. W. G. Coyle, témoin suivant, a déclaré que les ouvriers employés par lui pour embarquer du charbon sur le vapeur "Habil" avaient refusé de travailler sur un ordre du comité de l'Union des tonneboriers. L'interrogatoire des autres témoins a été renvoyé à ce matin.

Procès des membres du Dock and Cotton Council.

Le procès des soixante-huit membres du Dock and Cotton Council, une organisation ouvrière de la Nouvelle-Orléans, accusés d'avoir violé la loi Sherman interdisant les opérations des trusts, a commencé hier matin devant la Cour de Circuit Fédérale, présidée par le juge Grubb. L'audience a été ouverte par la lecture de l'acte d'accusation, lequel porte que les inculpés ont usé de leur autorité, le 26 décembre 1907, pendant la grève des dockers, pour empêcher le chargement du vapeur "Habil", de la Central American Steamship Company, sous prétexte que les directeurs de ladite compagnie refusaient de signer une entente avec les grévistes. Le reste de l'audience de la matinée a été consacré à la formation du jury qui est composé comme suit: Charles Benjamin, John C. Campbell, Gabe Fillet, Jos. P. Fleury (couleur), E. A. Pillsbury, Bernard Grehan, F. Jordan, J. F. Marshall (couleur), Marcel Montreuil, Joseph Burke, George Scratney, E. Moulton. Neuf témoins seulement ont été cités à comparaître, six à charge et trois à décharge, ce qui fait présumer que les débats n'auront pas une longue durée. La première déposition a été celle de M. John B. Cefalu, président de la Central American Steamship Company, lequel a donné de longues explications sur les contrats signés avec les armateurs et avec la maison Coyle et Co chargée de fournir le charbon aux navires de sa compagnie. M. W. G. Coyle, témoin suivant, a déclaré que les ouvriers employés par lui pour embarquer du charbon sur le vapeur "Habil" avaient refusé de travailler sur un ordre du comité de l'Union des tonneboriers. L'interrogatoire des autres témoins a été renvoyé à ce matin.

Procès des membres du Dock and Cotton Council.

Le procès des soixante-huit membres du Dock and Cotton Council, une organisation ouvrière de la Nouvelle-Orléans, accusés d'avoir violé la loi Sherman interdisant les opérations des trusts, a commencé hier matin devant la Cour de Circuit Fédérale, présidée par le juge Grubb. L'audience a été ouverte par la lecture de l'acte d'accusation, lequel porte que les inculpés ont usé de leur autorité, le 26 décembre 1907, pendant la grève des dockers, pour empêcher le chargement du vapeur "Habil", de la Central American Steamship Company, sous prétexte que les directeurs de ladite compagnie refusaient de signer une entente avec les grévistes. Le reste de l'audience de la matinée a été consacré à la formation du jury qui est composé comme suit: Charles Benjamin, John C. Campbell, Gabe Fillet, Jos. P. Fleury (couleur), E. A. Pillsbury, Bernard Grehan, F. Jordan, J. F. Marshall (couleur), Marcel Montreuil, Joseph Burke, George Scratney, E. Moulton. Neuf témoins seulement ont été cités à comparaître, six à charge et trois à décharge, ce qui fait présumer que les débats n'auront pas une longue durée. La première déposition a été celle de M. John B. Cefalu, président de la Central American Steamship Company, lequel a donné de longues explications sur les contrats signés avec les armateurs et avec la maison Coyle et Co chargée de fournir le charbon aux navires de sa compagnie. M. W. G. Coyle, témoin suivant, a déclaré que les ouvriers employés par lui pour embarquer du charbon sur le vapeur "Habil" avaient refusé de travailler sur un ordre du comité de l'Union des tonneboriers. L'interrogatoire des autres témoins a été renvoyé à ce matin.

Procès des membres du Dock and Cotton Council.

Le procès des soixante-huit membres du Dock and Cotton Council, une organisation ouvrière de la Nouvelle-Orléans, accusés d'avoir violé la loi Sherman interdisant les opérations des trusts, a commencé hier matin devant la Cour de Circuit Fédérale, présidée par le juge Grubb. L'audience a été ouverte par la lecture de l'acte d'accusation, lequel porte que les inculpés ont usé de leur autorité, le 26 décembre 1907, pendant la grève des dockers, pour empêcher le chargement du vapeur "Habil", de la Central American Steamship Company, sous prétexte que les directeurs de ladite compagnie refusaient de signer une entente avec les grévistes. Le reste de l'audience de la matinée a été consacré à la formation du jury qui est composé comme suit: Charles Benjamin, John C. Campbell, Gabe Fillet, Jos. P. Fleury (couleur), E. A. Pillsbury, Bernard Grehan, F. Jordan, J. F. Marshall (couleur), Marcel Montreuil, Joseph Burke, George Scratney, E. Moulton. Neuf témoins seulement ont été cités à comparaître, six à charge et trois à décharge, ce qui fait présumer que les débats n'auront pas une longue durée. La première déposition a été celle de M. John B. Cefalu, président de la Central American Steamship Company, lequel a donné de longues explications sur les contrats signés avec les armateurs et avec la maison Coyle et Co chargée de fournir le charbon aux navires de sa compagnie. M. W. G. Coyle, témoin suivant, a déclaré que les ouvriers employés par lui pour embarquer du charbon sur le vapeur "Habil" avaient refusé de travailler sur un ordre du comité de l'Union des tonneboriers. L'interrogatoire des autres témoins a été renvoyé à ce matin.

Procès des membres du Dock and Cotton Council.

Le procès des soixante-huit membres du Dock and Cotton Council, une organisation ouvrière de la Nouvelle-Orléans, accusés d'avoir violé la loi Sherman interdisant les opérations des trusts, a commencé hier matin devant la Cour de Circuit Fédérale, présidée par le juge Grubb. L'audience a été ouverte par la lecture de l'acte d'accusation, lequel porte que les inculpés ont usé de leur autorité, le 26 décembre 1907, pendant la grève des dockers, pour empêcher le chargement du vapeur "Habil", de la Central American Steamship Company, sous prétexte que les directeurs de ladite compagnie refusaient de signer une entente avec les grévistes. Le reste de l'audience de la matinée a été consacré à la formation du jury qui est composé comme suit: Charles Benjamin, John C. Campbell, Gabe Fillet, Jos. P. Fleury (couleur), E. A. Pillsbury, Bernard Grehan, F. Jordan, J. F. Marshall (couleur), Marcel Montreuil, Joseph Burke, George Scratney, E. Moulton. Neuf témoins seulement ont été cités à comparaître, six à charge et trois à décharge, ce qui fait présumer que les débats n'auront pas une longue durée. La première déposition a été celle de M. John B. Cefalu, président de la Central American Steamship Company, lequel a donné de longues explications sur les contrats signés avec les armateurs et avec la maison Coyle et Co chargée de fournir le charbon aux navires de sa compagnie. M. W. G. Coyle, témoin suivant, a déclaré que les ouvriers employés par lui pour embarquer du charbon sur le vapeur "Habil" avaient refusé de travailler sur un ordre du comité de l'Union des tonneboriers. L'interrogatoire des autres témoins a été renvoyé à ce matin.

Procès des membres du Dock and Cotton Council.

Le procès des soixante-huit membres du Dock and Cotton Council, une organisation ouvrière de la Nouvelle-Orléans, accusés d'avoir violé la loi Sherman interdisant les opérations des trusts, a commencé hier matin devant la Cour de Circuit Fédérale, présidée par le juge Grubb. L'audience a été ouverte par la lecture de l'acte d'accusation, lequel porte que les inculpés ont usé de leur autorité, le 26 décembre 1907, pendant la grève des dockers, pour empêcher le chargement du vapeur "Habil", de la Central American Steamship Company, sous prétexte que les directeurs de ladite compagnie refusaient de signer une entente avec les grévistes. Le reste de l'audience de la matinée a été consacré à la formation du jury qui est composé comme suit: Charles Benjamin, John C. Campbell, Gabe Fillet, Jos. P. Fleury (couleur), E. A. Pillsbury, Bernard Grehan, F. Jordan, J. F. Marshall (couleur), Marcel Montreuil, Joseph Burke, George Scratney, E. Moulton. Neuf témoins seulement ont été cités à comparaître, six à charge et trois à décharge, ce qui fait présumer que les débats n'auront pas une longue durée. La première déposition a été celle de M. John B. Cefalu, président de la Central American Steamship Company, lequel a donné de longues explications sur les contrats signés avec les armateurs et avec la maison Coyle et Co chargée de fournir le charbon aux navires de sa compagnie. M. W. G. Coyle, témoin suivant, a déclaré que les ouvriers employés par lui pour embarquer du charbon sur le vapeur "Habil" avaient refusé de travailler sur un ordre du comité de l'Union des tonneboriers. L'interrogatoire des autres témoins a été renvoyé à ce matin.

Procès des membres du Dock and Cotton Council.

Le procès des soixante-huit membres du Dock and Cotton Council, une organisation ouvrière de la Nouvelle-Orléans, accusés d'avoir violé la loi Sherman interdisant les opérations des trusts, a commencé hier matin devant la Cour de Circuit Fédérale, présidée par le juge Grubb. L'audience a été ouverte par la lecture de l'acte d'accusation, lequel porte que les inculpés ont usé de leur autorité, le 26 décembre 1907, pendant la grève des dockers, pour empêcher le chargement du vapeur "Habil", de la Central American Steamship Company, sous prétexte que les directeurs de ladite compagnie refusaient de signer une entente avec les grévistes. Le reste de l'audience de la matinée a été consacré à la formation du jury qui est composé comme suit: Charles Benjamin, John C. Campbell, Gabe Fillet, Jos. P. Fleury (couleur), E. A. Pillsbury, Bernard Grehan, F. Jordan, J. F. Marshall (couleur), Marcel Montreuil, Joseph Burke, George Scratney, E. Moulton. Neuf témoins seulement ont été cités à comparaître, six à charge et trois à décharge, ce qui fait présumer que les débats n'auront pas une longue durée. La première déposition a été celle de M. John B. Cefalu, président de la Central American Steamship Company, lequel a donné de longues explications sur les contrats signés avec les armateurs et avec la maison Coyle et Co chargée de fournir le charbon aux navires de sa compagnie. M. W. G. Coyle, témoin suivant, a déclaré que les ouvriers employés par lui pour embarquer du charbon sur le vapeur "Habil" avaient refusé de travailler sur un ordre du comité de l'Union des tonneboriers. L'interrogatoire des autres témoins a été renvoyé à ce matin.

Procès des membres du Dock and Cotton Council.

Le procès des soixante-huit membres du Dock and Cotton Council, une organisation ouvrière de la Nouvelle-Orléans, accusés d'avoir violé la loi Sherman interdisant les opérations des trusts, a commencé hier matin devant la Cour de Circuit Fédérale, présidée par le juge Grubb. L'audience a été ouverte par la lecture de l'acte d'accusation, lequel porte que les inculpés ont usé de leur autorité, le 26 décembre 1907, pendant la grève des dockers, pour empêcher le chargement du vapeur "Habil", de la Central American Steamship Company, sous prétexte que les directeurs de ladite compagnie refusaient de signer une entente avec les grévistes. Le reste de l'audience de la matinée a été consacré à la formation du jury qui est composé comme suit: Charles Benjamin, John C. Campbell, Gabe Fillet, Jos. P. Fleury (couleur), E. A. Pillsbury, Bernard Grehan, F. Jordan, J. F. Marshall (couleur), Marcel Montreuil, Joseph Burke, George Scratney, E. Moulton. Neuf témoins seulement ont été cités à comparaître, six à charge et trois à décharge, ce qui fait présumer que les débats n'auront pas une longue durée. La première déposition a été celle de M. John B. Cefalu, président de la Central American Steamship Company, lequel a donné de longues explications sur les contrats signés avec les armateurs et avec la maison Coyle et Co chargée de fournir le charbon aux navires de sa compagnie. M. W. G. Coyle, témoin suivant, a déclaré que les ouvriers employés par lui pour embarquer du charbon sur le vapeur "Habil" avaient refusé de travailler sur un ordre du comité de l'Union des tonneboriers. L'interrogatoire des autres témoins a été renvoyé à ce matin.

Procès des membres du Dock and Cotton Council.

Le procès des soixante-huit membres du Dock and Cotton Council, une organisation ouvrière de la Nouvelle-Orléans, accusés d'avoir violé la loi Sherman interdisant les opérations des trusts, a commencé hier matin devant la Cour de Circuit Fédérale, présidée par le juge Grubb. L'audience a été ouverte par la lecture de l'acte d'accusation, lequel porte que les inculpés ont usé de leur autorité, le 26 décembre 1907, pendant la grève des dockers, pour empêcher le chargement du vapeur "Habil", de la Central American Steamship Company, sous prétexte que les directeurs de ladite compagnie refusaient de signer une entente avec les grévistes. Le reste de l'audience de la matinée a été consacré à la formation du jury qui est composé comme suit: Charles Benjamin, John C. Campbell, Gabe Fillet, Jos. P. Fleury (couleur), E. A. Pillsbury, Bernard Grehan, F. Jordan, J. F. Marshall (couleur), Marcel Montreuil, Joseph Burke, George Scratney, E. Moulton. Neuf témoins seulement ont été cités à comparaître, six à charge et trois à décharge, ce qui fait présumer que les débats n'auront pas une longue durée. La première déposition a été celle de M. John B. Cefalu, président de la Central American Steamship Company, lequel a donné de longues explications sur les contrats signés avec les armateurs et avec la maison Coyle et Co chargée de fournir le charbon aux navires de sa compagnie. M. W. G. Coyle, témoin suivant, a déclaré que les ouvriers employés par lui pour embarquer du charbon sur le vapeur "Habil" avaient refusé de travailler sur un ordre du comité de l'Union des tonneboriers. L'interrogatoire des autres témoins a été renvoyé à ce matin.

Procès des membres du Dock and Cotton Council.

Le procès des soixante-huit membres du Dock and Cotton Council, une organisation ouvrière de la Nouvelle-Orléans, accusés d'avoir violé la loi Sherman interdisant les opérations des trusts, a commencé hier matin devant la Cour de Circuit Fédérale, présidée par le juge Grubb. L'audience a été ouverte par la lecture de l'acte d'accusation, lequel porte que les inculpés ont usé de leur autorité, le 26 décembre 1907, pendant la grève des dockers, pour empêcher le chargement du vapeur "Habil", de la Central American Steamship Company, sous prétexte que les directeurs de ladite compagnie refusaient de signer une entente avec les grévistes. Le reste de l'audience de la matinée a été consacré à la formation du jury qui est composé comme suit: Charles Benjamin, John C. Campbell, Gabe Fillet, Jos. P. Fleury (couleur), E. A. Pillsbury, Bernard Grehan, F. Jordan, J. F. Marshall (couleur), Marcel Montreuil, Joseph Burke, George Scratney, E. Moulton. Neuf témoins seulement ont été cités à comparaître, six à charge et trois à décharge, ce qui fait présumer que les débats n'auront pas une longue durée. La première déposition a été celle de M. John B. Cefalu, président de la Central American Steamship Company, lequel a donné de longues explications sur les contrats signés avec les armateurs et avec la maison Coyle et Co chargée de fournir le charbon aux navires de sa compagnie. M. W. G. Coyle, témoin suivant, a déclaré que les ouvriers employés par lui pour embarquer du charbon sur le vapeur "Habil" avaient refusé de travailler sur un ordre du comité de l'Union des tonneboriers. L'interrogatoire des autres témoins a été renvoyé à ce matin.

Procès des membres du Dock and Cotton Council.

Le procès des soixante-huit membres du Dock and Cotton Council, une organisation ouvrière de la Nouvelle-Orléans, accusés d'avoir violé la loi Sherman interdisant les opérations des trusts, a commencé hier matin devant la Cour de Circuit Fédérale, présidée par le juge Grubb. L'audience a été ouverte par la lecture de l'acte d'accusation, lequel porte que les inculpés ont usé de leur autorité, le 26 décembre 1907, pendant la grève des dockers, pour empêcher le chargement du vapeur "Habil", de la Central American Steamship Company, sous prétexte que les directeurs de ladite compagnie refusaient de signer une entente avec les grévistes. Le reste de l'audience de la matinée a été consacré à la formation du jury qui est composé comme suit: Charles Benjamin, John C. Campbell, Gabe Fillet, Jos. P. Fleury (couleur), E. A. Pillsbury, Bernard Grehan, F. Jordan, J. F. Marshall (couleur), Marcel Montreuil, Joseph Burke, George Scratney, E. Moulton. Neuf témoins seulement ont été cités à comparaître, six à charge et trois à décharge, ce qui fait présumer que les débats n'auront pas une longue durée. La première déposition a été celle de M. John B. Cefalu, président de la Central American Steamship Company, lequel a donné de longues explications sur les contrats signés avec les armateurs et avec la maison Coyle et Co chargée de fournir le charbon aux navires de sa compagnie. M. W. G. Coyle, témoin suivant, a déclaré que les ouvriers employés par lui pour embarquer du charbon sur le vapeur "Habil" avaient refusé de travailler sur un ordre du comité de l'Union des tonneboriers. L'interrogatoire des autres témoins a été renvoyé à ce matin.

Procès des membres du Dock and Cotton Council.

Le procès des soixante-huit membres du Dock and Cotton Council, une organisation ouvrière de la Nouvelle-Orléans, accusés d'avoir violé la loi Sherman interdisant les opérations des trusts, a commencé hier matin devant la Cour de Circuit Fédérale, présidée par le juge Grubb. L'audience a été ouverte par la lecture de l'acte d'accusation, lequel porte que les inculpés ont usé de leur autorité, le 26 décembre 1907, pendant la grève des dockers, pour empêcher le chargement du vapeur "Habil", de la Central American Steamship Company, sous prétexte que les directeurs de ladite compagnie refusaient de signer une entente avec les grévistes. Le reste de l'audience de la matinée a été consacré à la formation du jury qui est composé comme suit: Charles Benjamin, John C. Campbell, Gabe Fillet, Jos. P. Fleury (couleur), E. A. Pillsbury, Bernard Grehan, F. Jordan, J. F. Marshall (couleur), Marcel Montreuil, Joseph Burke, George Scratney, E. Moulton. Neuf témoins seulement ont été cités à comparaître, six à charge et trois à décharge, ce qui fait présumer que les débats n'auront pas une longue durée. La première déposition a été celle de M. John B. Cefalu, président de la Central American Steamship Company, lequel a donné de longues explications sur les contrats signés avec les armateurs et avec la maison Coyle et Co chargée de fournir le charbon aux navires de sa compagnie. M. W. G. Coyle, témoin suivant, a déclaré que les ouvriers employés par lui pour embarquer du charbon sur le vapeur "Habil" avaient refusé de travailler sur un ordre du comité de l'Union des tonneboriers. L'interrogatoire des autres témoins a été renvoyé à ce matin.

Procès des membres du Dock and Cotton Council.

Le procès des soixante-huit membres du Dock and Cotton Council, une organisation ouvrière de la Nouvelle-Orléans, accusés d'avoir violé la loi Sherman interdisant les opérations des trusts, a commencé hier matin devant la Cour de Circuit Fédérale, présidée par le juge Grubb. L'audience a été ouverte par la lecture de l'acte d'accusation, lequel porte que les inculpés ont usé de leur autorité, le 26 décembre 1907, pendant la grève des dockers, pour empêcher le chargement du vapeur "Habil", de la Central American Steamship Company, sous prétexte que les directeurs de ladite compagnie refusaient de signer une entente avec les grévistes. Le reste de l'audience de la matinée a été consacré à la formation du jury qui est composé comme suit: Charles Benjamin, John C. Campbell, Gabe Fillet, Jos. P. Fleury (couleur), E. A. Pillsbury, Bernard Grehan, F. Jordan, J. F. Marshall (couleur), Marcel Montreuil, Joseph Burke, George Scratney, E. Moulton. Neuf témoins seulement ont été cités à comparaître, six à charge et trois à décharge, ce qui fait présumer que les débats n'auront pas une longue durée. La première déposition a été celle de M. John B. Cefalu, président de la Central American Steamship Company, lequel a donné de longues explications sur les contrats signés avec les armateurs et avec la maison Coyle et Co chargée de fournir le charbon aux navires de sa compagnie. M. W. G. Coyle, témoin suivant, a déclaré que les ouvriers employés par lui pour embarquer du charbon sur le vapeur "Habil" avaient refusé de travailler sur un ordre du comité de l'Union des tonneboriers. L'interrogatoire des autres témoins a été renvoyé à ce matin.

Procès des membres du Dock and Cotton Council.

Le procès des soixante-huit membres du Dock and Cotton Council, une organisation ouvrière de la Nouvelle-Orléans, accusés d'avoir violé la loi Sherman interdisant les opérations des trusts, a commencé hier matin devant la Cour de Circuit Fédérale, présidée par le juge Grubb. L'audience a été ouverte par la lecture de l'acte d'accusation, lequel porte que les inculpés ont usé de leur autorité, le 26 décembre 1907, pendant la grève des dockers, pour empêcher le chargement du vapeur "Habil", de la Central American Steamship Company, sous prétexte que les directeurs de ladite compagnie refusaient de signer une entente avec les grévistes. Le reste de l'audience de la matinée a été consacré à la formation du jury qui est composé comme suit: Charles Benjamin, John C. Campbell, Gabe Fillet, Jos. P. Fleury (couleur), E. A. Pillsbury, Bernard Grehan, F. Jordan, J. F. Marshall (couleur), Marcel Montreuil, Joseph Burke, George Scratney, E. Moulton. Neuf témoins seulement ont été cités à comparaître, six à charge et trois à décharge, ce qui fait présumer que les débats n'auront pas une longue durée. La première déposition a été celle de M. John B. Cefalu, président de la Central American Steamship Company, lequel a donné de longues explications sur les contrats signés avec les armateurs et avec la maison Coyle et Co chargée de fournir le charbon aux navires de sa compagnie. M. W. G. Coyle, témoin suivant, a déclaré que les ouvriers employés par lui pour embarquer du charbon sur le vapeur "Habil" avaient refusé de travailler sur un ordre du comité de l'Union des tonneboriers. L'interrogatoire des autres témoins a été renvoyé à ce